

Nombre de membres : 34
En exercice : 34
Présents : 24
Pouvoirs : 5
Votants : 29

Abstentions : 0
Exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

N°2019-76

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-neuf, le jeudi sept Novembre à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 31 octobre deux mille dix-neuf.

Présents : Christophe Gérouard, Dominique Germond, Raoul Réchignac, Joël Vilard, Albert Delhoume, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, Jean Maynard, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Patrick Gibaud, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Eric Dombroy, Agnès Varachaud, Marie-Laurence Morange, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier

Suppléants présents : Stéphane Malivert

Pouvoirs : Pascale Raffier délégation à Alain Perche, Maryse Thomas délégation à Christian Vignerie, Alain Blond délégation à Marie-Laurence Morange, Magdalena Fredon délégation à Guy Ratinaud, Jean-Louis Clermont-Barrière délégation à Patrick Gibaud

Secrétaire de séance : Agnès Varachaud

Objet : Délibération portant :

- **Demande de retrait de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole du SABV en représentation substitution des 5 communes membres pour la compétence GEMAPI : avis du Conseil Communautaire.**
- **Validation de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole à l'EPAGE pour l'ensemble de son territoire pour les compétences de suivi analytique et d'animation au sens de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement.**
- **Avis quant à l'adhésion à l'EPAGE de la Communauté de Communes « Charente Limousine ».**

Monsieur le Président explique qu'à l'occasion de la transformation du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne en EPAGE, il convient que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Ouest Limousin examine et valide quelques points entrant dans le processus juridique de cette transformation.

- 1/ La demande de retrait de la Communauté urbaine de Limoges Métropole du SABV en représentation substitution des 5 communes membres pour la compétence GEMAPI : avis du Conseil Communautaire.

Jusqu'à ce jour, la Communauté Urbaine de Limoges Métropole est membre du SABV en représentation substitution de 5 communes de son territoire au titre de l'exercice de la compétence GEMAPI. Ces communes sont Condat-sur-Vienne, Bosmie l'Aiguille, Isle, Boisseuil et Solignac. La Communauté Urbaine de Limoges Métropole a souhaité se retirer du SABV en représentation substitution de ces 5 communes pour l'exercice de la compétence GEMAPI. Toutefois, le SABV continuera d'exercer cette compétence pour la Communauté Urbaine de Limoges Métropole, mais dans le cadre d'une convention de délégation.

- 2/ La validation de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole à l'EPAGE pour l'ensemble de son territoire pour les compétences de suivi analytique et d'animation au sens de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement.

Parallèlement à sa demande de retrait du SABV au titre de la représentation substitution pour 5 de ses communes membres dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, la Communauté urbaine de Limoges Métropole a souhaité adhérer à l'EPAGE, pour l'ensemble de son territoire, pour les compétences de suivi analytique et d'animation de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement (missions complémentaires à la GEMAPI).

- 3/ Avis quant l'adhésion à l'EPAGE de la Communauté de Communes Charente Limousine.

Afin de respecter la logique de bassin, et pour satisfaire au besoin d'une vision globale et stratégique du bassin de la Vienne médiane, dans le cadre de l'exercice des missions découlant de la compétence GEMAPI par un EPAGE, il est envisagé que la communauté de Communes Charente Limousine puisse adhérer à l'EPAGE issu de la transformation du SABV.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la demande de retrait du SABV de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole en représentation substitution de 5 communes de son territoire au titre de l'exercice de la compétence GEMAPI.

- **EMET** un avis favorable à la demande d'adhésion de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole à l'EPAGE, pour l'ensemble de son territoire pour les compétences de suivi analytique et d'animation au sens de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement (missions complémentaires à la GEMAPI).

- **EMET** un avis favorable à la demande d'adhésion à l'EPAGE issu de la transformation du SABV de la communauté de communes Charente Limousine.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD